

## **Missions de l'infirmière scolaire**

L'infirmière a pour mission la promotion de la santé en faveur des élèves afin de contribuer à leur bien être et à leur réussite scolaire. Elle favorise le développement de compétences des élèves pour leur permettre d'adopter des comportements favorables à leur santé. Ses missions sont définies par la Circulaire : **n° 2015-119 du 10-11-2015** :

*"L'infirmière accueille tout élève qui la sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. Dûment formée à cet effet, elle est à même de jouer un rôle d'observation, de dépistage et de relais dans le domaine de la santé mentale. Elle assure un suivi et un accompagnement individuels, établit les relais nécessaires au sein de l'établissement (médecins de l'éducation nationale, assistants de service social, psychologues scolaires, conseillers d'orientation-psychologues, conseillers principaux d'éducation, enseignants...), accueille les parents dans la prise en charge du ou des problèmes identifiés et travaille en étroite relation avec les professionnels du réseau de santé. Elle effectue le suivi des actes infirmiers ou de l'orientation de santé proposés. Elle est attentive à renforcer l'écoute auprès des élèves et à assurer leur information sur leur capital santé. Elle s'attache en particulier à mener une action positive auprès des élèves en terme d'éducation au respect de l'autre, notamment à l'égard des attitudes ou comportements racistes, sexistes et de harcèlement."*

<https://www.education.gouv.fr/le-suivi-de-la-sante-des-eleves-11912>

Pour cela :

- Elle accueille et accompagne les élèves, elle organise les soins et les urgences, les suivis infirmiers, les dépistages infirmiers approfondis pour les élèves de 6e.
- En partenariat avec les membres de l'équipe éducative (Principal adjoint, CPE, Psychologue scolaire, Assistant de service social, Enseignants), elle porte une attention particulière aux élèves en difficulté, elle favorise l'intégration des élèves atteints de handicap et de maladies chroniques.
- Elle développe une dynamique d'éducation à la santé en collaboration avec la communauté scolaire et les membres du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).
- Elle contribue à la protection de l'enfance en danger et travaille en réseau avec l'assistant de service social, le psychologue EN et le médecin scolaire.

**L'infirmierie est ouverte le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 14h40 sans interruption. Les 2e et 3e trimestres, l'infirmière est sur les écoles primaires de son secteur tous les lundis.**

L'infirmière se tient à la disposition des parents qui souhaitent la rencontrer ou l'appeler.